



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 104 c) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections : élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme

Note verbale datée du 19 mars 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale et a l'honneur de lui rappeler que le Gouvernement norvégien a présenté sa candidature aux élections qui se tiendront en mai 2009 pour siéger au Conseil des droits de l'homme pendant la période 2009-2012.

La Mission permanente de la Norvège, suite à sa note verbale datée du 8 août 2007, et conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, a le plaisir de transmettre ci-joint un ensemble spécifique d'engagements qu'elle a pris volontairement, qui témoignent de l'attachement indéfectible de la Norvège à la cause des droits de l'homme et de la façon dont elle s'efforcera de contribuer aux travaux du Conseil si elle est élue (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 19 mars 2009
adressée au Président de l'Assemblée générale
par la Mission permanente de la Norvège
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Aide-mémoire sur la candidature de la Norvège
pour siéger au Conseil des droits de l'homme**

Alliée fidèle de l'Organisation des Nations Unies

La Norvège a toujours appuyé fermement l'Organisation des Nations Unies et se range parmi les trois principaux contributeurs volontaires du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNIFEM, du FNUAP et du PNUF. Elle occupe la deuxième place parmi les principaux contributeurs volontaires du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a régulièrement augmenté ses contributions à des fins spécifiques.

Coopération pour le développement et assistance humanitaire

La pauvreté dans le monde est notre plus grand défi dans le domaine des droits de l'homme. La promotion des droits de l'homme inclut donc nécessairement la lutte contre la pauvreté au plan mondial. La Norvège prend cet engagement au sérieux et a décidé de contribuer à un niveau encore jamais atteint en allouant 1 % de son revenu national brut à la coopération internationale pour le développement en 2009. Elle a abordé la question de la coopération pour le développement sous l'angle des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur le droit à la santé et l'éducation pour tous.

L'aide au développement ne peut à elle seule tirer hors de la pauvreté de vastes groupes de population. Les cadres mondiaux et régionaux jouent un rôle décisif s'agissant d'instaurer la paix et la stabilité, de promouvoir le développement économique, les investissements et le commerce, et de traiter les problèmes liés aux migrations, à l'environnement, au changement climatique et à la santé.

Le Gouvernement norvégien s'attachera aux domaines dans lesquels la Norvège peut apporter le plus :

- i) Le changement climatique, l'environnement et le développement durable;
- ii) La consolidation de la paix, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire;
- iii) Le pétrole et les sources d'énergie non polluante;
- iv) Les femmes et l'égalité des sexes;
- v) La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

La Norvège est une nation éprise de paix. Les efforts déployés par la Norvège pour prévenir, atténuer et résoudre les conflits doivent être envisagés dans le cadre de ses importants engagements humanitaires, de l'aide qu'elle fournit aux pays qui effectuent la transition de la guerre à la paix, de son engagement en faveur de la coopération pour le développement à long terme et de sa défense des droits de l'homme.

Le Livre blanc *On Equal Terms: Women's rights and gender equality in international development policy* (Sur un pied d'égalité : droits de la femme et égalité des sexes dans les politiques internationales de développement), publié en 2008, définit les principaux domaines thématiques prioritaires : l'autonomisation des femmes dans les domaines politique et économique; la santé procréative et les droits attachés à la procréation; et la violence envers les femmes.

Politique nationale en matière des droits de l'homme

La Norvège est un État partie à six conventions des Nations Unies en vigueur en matière des droits de l'homme, ainsi qu'à la plupart de leurs protocoles additionnels, et a adopté des lois en vue d'en intégrer les dispositions dans la législation norvégienne. Elle a en outre signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et s'apprête à les ratifier dès que la législation nationale correspondante aura été adoptée. Elle a été le premier pays à ratifier la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail relative aux droits des peuples autochtones et l'un des premiers à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La Norvège coopère pleinement avec les organes de suivi des traités en se conformant à leurs exigences en matière d'établissement de rapports et en appliquant leurs décisions.

La Norvège a adressé une invitation permanente à tous les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales.

La protection des enfants et les soins à leur apporter continuent d'être une priorité essentielle des politiques norvégiennes. La réalisation des droits de l'enfant passe par des politiques soucieuses des enfants aux niveaux national et international.

Les droits des peuples autochtones revêtent une importance clef. La Norvège a appuyé activement l'adoption de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui a créé un idéal commun à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel. Nous nous y emploierons avec le peuple sami en Norvège, reconnu par le Gouvernement norvégien comme un peuple autochtone.

La Norvège est à l'avant-garde pour ce qui est de faire des droits des femmes et de l'égalité des sexes une question transversale et un objectif à part entière.

La Norvège s'emploie activement à renforcer le rôle de l'ONU en tant que promoteur de la paix, des droits de l'homme et du développement, cela par des moyens fort divers : en prêtant un appui à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix, en soutenant les efforts de l'ONU en matière d'égalité des sexes, en appuyant les projets pilotes visant à concrétiser l'initiative « Unis dans l'action » au niveau du pays, en encourageant l'intégration des considérations touchant la situation humanitaire et le développement dans les opérations de maintien de la paix et en favorisant de nouvelles réformes dans le domaine humanitaire.

La Norvège appuie pleinement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a joué un rôle de chef de file dans les efforts déployés pour atteindre l'objectif 4, Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans,

l'objectif 5, Améliorer la santé maternelle et l'objectif 6, Combattre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies. Les efforts déployés par la Norvège pour lutter contre la mortalité infantile comprennent un appui à la vaccination par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et à la recherche vaccinale.

**Engagements pris volontairement par la Norvège
(sur la base de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale)**

Engagements – Coopération, participation de tous et respect mutuel

Les droits de l'homme sont la pierre angulaire de la politique norvégienne dans le domaine des politiques étrangères et du développement. La Norvège attache une grande importance à l'action du Conseil des droits de l'homme, qu'elle considère essentielle pour les efforts faits dans le monde en faveur des droits de l'homme. La Norvège souhaite devenir membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2009-2012.

En qualité de membre du Conseil des droits de l'homme, la Norvège continuera de faire preuve de sa volonté de travailler activement au moyen de l'engagement et du dialogue, dans un esprit de coopération, pour faire en sorte que le Conseil fonctionne en tant qu'instrument crédible, efficace et opérationnel au sein des mécanismes de l'ONU afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le monde entier. Nous veillerons aussi à promouvoir le rôle de l'examen périodique universel aux fins d'une coopération accrue pour la réalisation de tous les droits de l'homme.
